

SEANCE du 6 novembre 2014

L'an deux mil quatorze

Et le 6 novembre à 20 heures 30,

Date de la convocation : les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues
régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances,

30/10/2014 Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire

Présents :

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 15

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Aurélie FAVRE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Alix LARCHEY, Nadège MICHOU, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Catherine PIVOT, Eléonore CHARREL, Robert PYOT, Christelle FABRE GUEUDAR

Absente excusée : *Mireille CONTE*

Procuration : 1 *De Mireille CONTE à Georges SOTTIZON*

Préalablement à l'ouverture de la séance, le maire invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à visiter l'appartement communal vacant précédemment occupé par Monsieur Roger Chaboud.

Le maire déclare la séance ouverte à 20h52 et prend acte du fait qu'aucune remarque n'est émise au sujet du compte rendu de la séance du 2 octobre 2014.

Monsieur Georges SOTTIZON demande l'inscription en Questions diverses d'un point concernant un fossé et Madame Catherine PIVOT demande à inscrire en Questions diverses une demande d'explication sur les agents employés par la CCPC qui seront affectés à l'espace Stendhal Claudel.

1. Détermination du nouveau loyer de l'appartement T3 vacant sis Place Paul Claudel

Votants : 15

Le maire expose après la visite de l'appartement que ce dernier est spacieux, vétuste certes mais tranquille, ensoleillé. Il s'agit d'un T3. Il propose qu'une petite rénovation soit effectuée, de préférence par une entreprise locale afin que les travaux se fassent rapidement.

Le maire rappelle les conditions de cette location : le précédent locataire occupait le logement depuis 1999, auparavant, l'appartement était affecté à l'instituteur. Le dernier loyer appelé s'élevait à 318.97 € et était révisable annuellement. Les seules charges répercutées au locataire étaient la taxe sur les ordures ménagères.

Christophe MASAT indique que le T3 constitue le type de logement le plus demandé sur le marché de la location immobilière et précise que l'on manque cruellement de petits logements sur le canton. Il indique que le loyer mensuel d'un T3 loué par l'OPAC se situe autour de 450 €. Il précise les conditions de réalisation de l'état des lieux : à chaque départ, tout ce qui ne constitue pas de la vétusté est imputé au locataire sortant, en l'occurrence ici, à la succession de M. Chaboud. Une fois l'appartement rénové (avec changements des convecteurs, trop anciens,

par de petits radiateurs dans un premier temps), le maire propose de réfléchir à un aménagement du grenier dans lequel on pourrait réaliser deux logements dans l'enveloppe déjà existante. D'après l'architecte rencontré par Christophe MASAT, il serait possible de créer 2 appartements dans le grenier. La CCPC verserait une aide d'environ 9600 € par logement. Le maire adjoint évoque la possibilité d'installer un chauffage collectif (chaudière). Le maire évoque l'AGEDEN avec laquelle il travaille et à laquelle il pourrait être opportun de demander un diagnostic et un conseil sur le mode d'énergie le plus pertinent. Christophe MASAT évoque également l'école. Il s'agirait en tout de 6 lots à chauffer.

Le maire propose d'arrêter ce loyer mensuel à 450 € hors charges et sans mise à disposition du grenier. Christelle Fabre signale le fait que le loyer augmenterait de beaucoup. Mais les élus évoquent le coût des travaux. Les charges seraient refacturées au réel. Et le maire propose une mise à disposition du logement rénové à partir de fin janvier. Il souhaite que soit donnée priorité aux habitants de la commune. Si aucun candidat ne se présente, la commune inscrira le logement vacant dans le parc social de la Commission sociale du CLH de la CCPC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de définir un loyer mensuel hors charges de 450 € pour la location de l'appartement vacant T3 sis Place Paul Claudel dans le bâtiment de l'école,
- décide de retirer le grenier du bail,
- décide de refacturer l'ensemble des charges locatives au futur locataire au réel (TEOM, entretien des parties communes, etc...)
- décide de donner la priorité aux demandes des habitants de la commune pour l'attribution de la location
- charge le maire de la réécriture du bail en fonction des nouvelles dispositions.

2. Vote du taux de la taxe d'aménagement :

Votants : 15

Le maire rappelle que la municipalité a instauré en 2011 un taux de taxe d'aménagement s'élevant à 5%, il rappelle que cette nouvelle taxe correspondait à la suppression de 9 taxes réunies en une seule. Chaque commune devait voter son taux dans une fourchette se situant entre 1 et 5%, avec la possibilité sur certains secteurs, en cas de besoin d'acheminer des réseaux, d'aller jusqu'à 20%. Chaque demandeur participe ainsi à la création des réseaux. Le calcul de cette taxe correspond à l'opération suivante : valeur forfaitaire*surface*TA%. Actuellement sur une construction moyenne, le montant de la taxe d'aménagement s'élève environ à 3000 €. En 2011, la commune avait choisi d'appliquer le taux maximal, avec une révision dans 3 ans. Le maire rappelle que le PLU approuvé, ne prévoit aucun emplacement nécessitant une augmentation de la capacité des réseaux. Le maire propose le renouvellement du taux de cette taxe à 5%.

Christophe MASAT présente le descriptif des 9 anciennes taxes que la TA a remplacées et argumente ainsi sur le fait que la commune a intérêt à conserver cette taxe d'aménagement à 5% car cela permettrait de travailler sur les réhabilitations. Toutes les communes aux alentours sont généralement à 5%, sauf Creys-Mépieu.

Le maire précise qu'il existe également un régime d'exonérations notamment pour inciter à une certaine typologie du bâti. C'est souvent vrai pour les logements à vocation sociale. Le maire en présente la liste de ces exonérations. Le maire adjoint précise que les combles aménageables ne sont pas soumis à Déclaration Préalable donc il n'y a pas de taxe recouvrée dès lors qu'aucune nouvelle surface n'est créée.

Le maire évoque les problèmes de stationnement à Brangues. Lorsqu'un bâtiment est construit, on crée obligatoirement un stationnement sur sa parcelle. Le maire suggère que l'on pourrait

plutôt taxer le demandeur qui ne crée pas de parking et exonérer celui qui crée du stationnement. Cela inciterait les gens qui se garent dans la rue à se garer chez eux. Les élus échangent sur la pertinence de cette vue et sur le fait qu'il s'agisse d'un épiphénomène.

Le maire propose au conseil municipal de reconduire le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% pour la durée du mandat (6 ans) reconduction annuelle et de ne créer aucune exonération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité, décide :

- D'instaurer un taux unique de taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble du territoire de la commune
- de ne mettre en œuvre aucune exonération
- de s'engager à conserver ce taux reconductible annuellement jusqu'à la fin de l'actuel mandat.
- De charger le maire de transmettre cette délibération au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le Département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

3. Modification du tableau des emplois permanents :

Votants : 15

Le maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires a engendré une modification des horaires du personnel communal affecté au service scolaire. Ainsi l'agent d'animation effectue désormais 21.5 heures hebdomadaires sur l'année en lieu et place des 17.5 heures prévues sur ce poste. Quant à l'ATSEM, elle effectue 33 heures hebdomadaires en lieu et place des 27.5 heures initialement définies. Cette modification horaire pérenne sur deux postes d'agents titulaires contraint la commune à modifier son tableau des emplois permanents en supprimant les deux anciens postes pour en créer deux nouveaux. Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère a émis un avis favorable. Il n'y a donc plus lieu de rémunérer de manière récurrente des heures complémentaires aux deux agents. Le maire est donc autorisé à proposer un nouveau tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la commune.

Le maire propose donc de supprimer les postes d'ATSEM Principale 2^{ème} classe de 27, 5 heures hebdomadaires et d'Agent Territorial d'Animation 2^{ème} classe de 17.5 heures hebdomadaires et de créer un poste d'ATSEM Principal de 33 heures à pourvoir au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe et un poste d'Agent Territorial d'Animation de 21.5 heures hebdomadaires à pourvoir au grade de Adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les propositions du maire
- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2014
- Autorise le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le maire rappelle que le ménage des classes est actuellement assuré par un agent de la commune de Groslée avec laquelle la commune a signé une convention. Le maire proposera lors de la prochaine séance du Conseil de signer un contrat avec la société HEPS à partir de janvier, sachant que cette société assure déjà le nettoyage de la mairie et de la salle de réunion du local

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE BRANGUES au 01/09/2014

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (35 heures/semaine)		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<u>Service Technique</u>		
Responsable Entretien Voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
<u>Service Administratif</u>		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints Administratifs Territoriaux – 28h/semaine
Agent d'accueil	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux – 17h/semaine
<u>Service Social</u>		
ATSEM	1	Cadre d'emplois des ATSEM Principaux – 33 h/semaine
<u>Service Animation</u>		
Agent d'accueil cantine et périscolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux 21.5 h/semaine

4. Réduction du montant des indemnités du maire :

Votants : 15

Le maire informe le Conseil municipal, après avoir pris attache des services du Contrôle de Légalité, que la délibération du 28 août 2014 portant Modification du montant des indemnités du maire n'a pas entraîné de modification du dit montant. En effet, il rappelle que lors de cette délibération, au scrutin secret, le nombre de voix Pour était égal au nombre de voix Contre la proposition du maire. Ce résultat correspondait donc à un rejet de la proposition de modification du montant de ses indemnités en réduisant ce taux à 22.75% de l'indice brut 1015. Il expose qu'il convient donc de retirer la précédente délibération et propose donc que le taux de ses indemnités de maire soit maintenu à 31%. Il propose que ce vote ait lieu à bulletin secret. Après en avoir délibéré, et après dépouillement, les suffrages obtenus étant les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de vote nuls : 0

Nombre de voix Pour : 8

Nombre de voix Contre : 7

Le Conseil Municipal décide, à 8 voix Pour et 7 voix Contre :

- De retirer la délibération du 28 août 2014 portant modification du montant des indemnités du maire.
- De conserver le taux des indemnités du maire à 31% de l'indice brut 1015.
- De charger le maire de toute sujétion en lien avec cette décision.

5. Avis de la commune de Brangues sur le projet Via Rhône soumis à Enquête

Publique :

Votants : 15

Le maire rappelle que l'enquête publique sur le projet de la Via Rhôna sur le territoire du canton de Morestel s'est déroulée du 1^{er} octobre au 3 novembre 2014. Un dossier (Cf. en PJ) a été mis à la disposition du publique en mairie de Brangues (entre autres) sur lequel, seuls deux administrés ont notés des observations. Le commissaire enquêteur a également tenu une des 4 permanences de l'enquête à la salle des fêtes de Brangues le 22 octobre de 14h à 16h. La Commission Consultative Locale de l'AVAP de Brangues a émis un avis en date du 20 octobre à l'occasion de sa réunion. Le maire rappelle que chaque élu a pu prendre connaissance de cet avis. La commission n'a pas statué sur le tracé même de la Via Rhôna, mais plutôt sur les éléments techniques qui la composent. La Commission a émis un avis favorable, assorti de demandes particulières - que le maire rappelle - afin que l'équipement soit en conformité avec la Servitude d'utilité Publique que constitue l'AVAP de Brangues. Le maire insiste sur l'opportunité que représenterait la création d'une porte d'entrée de la Via Rhôna au centre du village. Il émet également les remarques complémentaires suivantes qu'il souhaite ajouter à l'avis de la Commission de l'AVAP :

- le repérage des différents tronçons évoqués dans le document écrit n'apparaît pas sur les tracés et rend la lecture du tracé malaisée,
- il souhaite que soient confirmés en voie propre (non partagée) les tronçons indiqués en violet sur le tracé (les ayants droits auraient une clé permettant d'ouvrir des demi-barrières à chaque extrémité du tronçon).
- le chemin du Port saint jean pourrait être utilisé par les pompiers pour effectuer un pompage en cas de lutte contre l'incendie et sur la digue il demande à ce que soit créée une plate-forme de retournement.
- Au début du chemin de la digue de l'étang, il demande à ce que ce tronçon soit créé en site propre car personne n'a besoin d'y accéder. De même le long du château côté Ouest ainsi que sur le chemin privé de la thuylière.
- En revanche, il demande à ce que la portion de couleur jaune sur annexe entre le chemin de la digue de l'étang et le mur Ouest du Château soit laissé en libre accès de façon à permettre la jonction agricole est - ouest du village par le côté Nord, sans passer par le centre du village.
- Le Réseau Telecom d'Orange sera impacté par les travaux, il demande à ce que l'on profite des travaux de terrassement pour enfouir le réseau.

Madame Catherine PIVOT interroge le maire sur le parking initialement prévu le long du cimetière. Le maire explique que le PLU de Brangues avait envisagé ce projet, mais il trouve important finalement de faire venir les cyclistes au village ; Georges SOTTIZON confirme cette opinion. Le maire précise que les travaux vont débuter en 2015. Georges SOTTIZON se dit surpris que la Commission de l'Avap n'ait pas émis d'avis sur le goudronnage de plusieurs kilomètres dans les zones naturelles mais plutôt sur des coloris. Il signale que beaucoup d'habitants n'adhèrent pas au projet. Le maire précise qu'aucune personne n'en a fait part. Georges SOTTIZON précise que quelques habitants ont des amertumes, mais qu'ils n'expriment pas et que les gens pensent que le projet est abouti. Le maire rappelle que le tracé à BRANGUES consomme quand même peu de zones humides.

Il propose que soit également inscrite la demande de la commune de revêtir de manière uniforme sur tous les sites en voie propres (Bois messin et Chemin de la thuylière) en tricouche sablé : l'ensemble du territoire de la commune est soumis à l'AVAP et mérite de disposer de la même attention que l'espace situé autour du château. La commune demandera donc à ce qu'une même couleur sur tout le territoire communal soit utilisée pour raison paysagère.

Concernant l'éventualité d'une Zone 30 sur la Route de la Beauce : Sylvain GRANGER estime

nécessaire de créer un équipement pour que les 30km/h soient respectés. Le maire rappelle qu'il s'agirait d'un aménagement de sécurité qui incomberait à la commune.

Il propose de souligner dans le présent avis l'inquiétude des élus sur le caractère dangereux de cette route de la Beauce et de demander à ce qu'elle soit sécurisée en tant que voie partagée.

Le maire propose d'adopter l'intégralité des remarques citées plus haut et de les associer pleinement à l'avis de la Commission Consultative Locale de l'AVAP de Brangues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte pleinement l'avis de la Commission Consultative Locale de l'AVAP de Brangues émis en date du 20 octobre 2014
- demande à ce que l'ensemble des remarques émises lors de la délibération soit pris en compte pour avis de la commune de Brangues en complément de celui de la Commission de l'AVAP

charge le maire de communiquer cet avis à Monsieur le Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du Projet « Via Rhôna ».

6. Nomination du référent Ambroisie :

Votants : 15

Le maire rappelle qu'au mandat précédent, la commune de Brangues avait délibéré, à l'instar de nombreuses communes du canton, pour la nomination d'un délégué intercommunal et qu'à chaque renouvellement de mandature, le référent doit être réinvesti dans sa fonction ou nouvellement nommé s'il ne l'était pas précédemment. Il rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2014, le conseil municipal a évoqué en questions diverses la problématique de l'ambroisie en faisant mention de Georges SOTTIZON en tant que référent communal. Le maire propose d'investir de façon officielle Georges SOTTIZON en tant que référent communal Ambroisie pour Brangues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Nomme Georges SOTTIZON Référent Communal Ambroisie
- Charge le maire d'en informer l'Agence Régionale de Santé

7. Refacturation des plaques de numéros d'habitation :

Votants : 15

Le maire rappelle que le numérotage métrique des maisons a été mis en place en 2012 et que conformément à la loi, les frais de premier établissement ont été à la charge du budget communal (établissement des plaques). En revanche, il propose que les frais d'entretien et de réfection du numérotage soient à la charge des propriétaires du bâtiment afin que les plaques demeurent identiques à celles fournies par la commune. La commune passerait commande à son fournisseur, suivant la série d'origine, et refacturerait le numéro à l'habitant demandeur. Le maire propose que cette refacturation se fasse au montant de 10€ par plaque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de refacturer la plaque de rue refaite 10€ au propriétaire
- Décide d'effectuer un rappel dans Lo Piti Branguariot aux propriétaires qui n'ont pas encore retiré leur première plaque
- Charge le maire de communiquer cette décision aux habitants par Lo Piti Branguariot.

Le maire souligne l'importance de la pose des plaques pour les pompiers et la Poste.

8. Mise à disposition gratuite du matériel aux élus municipaux :

Votants : 15

Le maire rappelle que le matériel loué aux particuliers (tables, chaises, bancs, etc...) n'est mis à disposition gratuitement qu'aux associations.

Le maire souhaite proposer en délibération la mise à disposition gratuite du matériel aux élus, toutefois, leur réservation ne serait pas prioritaire devant une location à un particulier ou une mise à disposition à une association de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de mettre gratuitement à disposition des élus le matériel de la commune qui est loué aux particuliers (tables, chaises, bancs, etc...)
- Dit que la réservation des élus ne sera pas prioritaire face à une demande d'un particulier ou d'une association, sauf à ce que l'élu concerné s'acquitte du montant de la location.

Questions diverses :

- Projet autour des Jardins : le maire rappelle que ce point a déjà été évoqué lors du précédent Conseil. Il rappelle que le CDRA a été prolongé d'un an pour faire le lien avec le prochain CDDRA, d'où prolongation de l'attribution des sommes pour des projets voyant le jour en 2015. La condition est de déposer les dossiers au plus tard le 15/12/14, date de validation des projets retenus, pour un début de chantier avant 15/06/15. Alix LARCHEY a réalisé un document présentant des actions transversales, les besoins du jardin et l'intérêt de la commune. Le projet finalisé sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Concernant le financement, il porterait sur la construction d'un bâtiment neuf. Le maire expose le détail du plan de financement. Au départ la région a signalé qu'elle ne finançait pas l'achat de la parcelle. Toutefois, le maire vient d'apprendre que la région pourrait prendre finalement 50% de l'acquisition de la parcelle. La CCPC participerait certainement. Il informe les élus que l'EPORA propose d'inscrire l'ensemble du village dans le cadre d'une veille foncière. Le maire propose de transmettre les informations aux conseillers dès qu'il les obtiendra et propose de construire des simulations. Christophe MASAT pose la question de l'autorisation de plantation d'arbres par les jardiniers du Centre Social. Le maire confirme qu'une autorisation est systématiquement demandée.
- Projet Déplacements doux : une réunion a eu lieu avec le Bureau d'Etudes BEIRA et le CG38. Elle a mis en lumière la complexité des aménagements de sécurité, qui a priori ne bénéficieraient pas de financements du Conseil Général. La CCPC financera déplacements doux. Le maire propose de faire réaliser les devis.
- Le maire souhaite procéder à l'acquisition d'un radar pédagogique avec relevé de vitesse, sans indication de la vitesse aux conducteurs.
- Cérémonie du 11/11/14 : 11h. Eléonore CHARREL va repeindre les noms des Morts Pour la France.
- Information sur le retard des appels de location des terrains communaux auprès des agriculteurs.
- Défibrillateur : suite au RDV avec CFAP, l'équipement sera installé au RDC de la mairie, dans le hall. L'installation est prévue pour la fin de l'année. Une formation sera dispensée en février (communication par le bulletin annuel). L'installation se fera après paiement.
- Problématique de fossé : M. Emile lupin, propriétaire d'un terrain à Tours a interpellé

Georges SOTTIZON sur le fossé qui a été créé en son temps sur sa parcelle. Une réponse écrite lui sera faite par le maire sur l'entretien des fossés par les privés.

- Personnel de l'AMAPAC : le maire explique que ce personnel de la CCPC sera reclassé et affecté de manière ponctuelle à l'Espace d'Exposition.
- Commission Culture de la CCPC : le maire y délègue Mme Catherine PIVOT.
- Dossier Epicerie : l'étude de JP GRANGER arrivera la semaine prochaine. Il chiffrera également le dossier Accessibilité.
- Une réunion de la Commission Finances sera à prévoir pour étudier les propositions à recevoir concernant un emprunt à court terme d'ici fin novembre

Clôture de la séance à 00h00.

Signatures : Didier LOUVET, *Christophe MASAT*, *Germaine BUYRET*, *Georges SOTTIZON*, *Aurélie FAVRE*, *Lucien MORALES-HERNANDEZ*, *Alix LARCHEY*, *Nadège MICHOUUD*, *Sylvain GRANGER*, *Geneviève TRICHON*, *Catherine PIVOT*, *Eléonore CHARREL*, *Robert PYOT*, *Christelle FABRE GUEUDAR*